Ariège. Le tribunal suspend le permis pour un projet de cabanes sur pilotis au lac de Montbel

L'entreprise Coucoo avait pour projet la construction de 25 cabanes sur pilotis au lac de Montbel (Ariège). Le tribunal administratif de Toulouse suspend le permis d'aménager.

Le lac de Montbel est un lac artificiel mis en eau en 1985, à la suite de la construction du barrage de Montbel. (©Illustration / Adobe Stock)

Par **Hugues-Olivier Dumez** Publié le 1 Avr 22 à 16:59
Actu Occitanie

C'est un coup dur pour **Coucoo**, un groupe hôtelier qui voulait ouvrir en 2022 « un éco-complexe hôtelier » de 25 cabanes au **lac de Montbel** (**Ariège**).

Statuant en référé, sur le fondement de l'article **L. 122-2 du code de l'environnement**, le tribunal administratif de **Toulouse** vient de suspendre, vendredi 1er avril 2022, l'exécution du permis d'aménager au motif de **l'absence d'évaluation environnementale spécifique** à ce projet.

25 cabanes sur berge ou sur pilotis

Le juge des référés avait été saisi par les associations *Le Chabot* et *Comité écologique ariégeois*, d'une demande de suspension d'un permis d'aménager les rives du lac de Montbel, hameau de Luga, pour la création d'un parc résidentiel de loisirs comportant 25 cabanes sur berge ou sur pilotis d'environ 50 m², soit 1500 m² au total, un bâtiment d'accueil de 500 m², un bâtiment de soin de 150 m², une piscine ou spa d'environ 180 m², un parking pour soixante véhicules, trois stations de pompage incendie et quatre micro-stations de traitement des eaux usées avec filtrage par des roseaux.

Il a donc suspendu l'exécution du permis d'aménager, dans l'attente de l'examen de sa légalité par une formation collégiale de ce tribunal.

- https://actu.fr/economie/ariege-le-tribunal-suspend-le-permis-pour-un-projet-de-cabanes-sur-pilotis-au-lac-de-montbel_49879785.html